



REDEVANCES OR

REDEVANCES OR ANNONCE L'ACQUISITION D'UN FLUX DE MÉTAUX PRÉCIEUX SUR LES ACTIFS DE CANADIAN COPPER AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Montréal, 14 avril 2026 – Redevances OR Inc. (« **Redevances OR** » ou la « **Société** ») (TSX et NYSE : OR) a le plaisir d'annoncer qu'elle a conclu un accord contraignant avec Canadian Copper Inc. (CSE : CCI) (« Canadian Copper ») concernant un flux de métaux précieux de 28,0 millions de dollars (le « flux de métaux ») sur les actifs de Canadian Copper au Nouveau-Brunswick (la « transaction »), comprenant les propriétés Murray Brook (Murray Brook) et la propriété Caribou, y compris l'usine de traitement de Caribou (« complexe Caribou » ou « Caribou ») (collectivement, le « projet »). Les montants sont exprimés en dollars américains, sauf indication contraire.

FAITS SAILLANTS DE LA TRANSACTION

- **Juridiction minière de premier plan** : le flux de métaux acquis porte sur les propriétés en site industrialisé de Murray Brook et Caribou de Canadian Copper, situées dans le camp minier de Bathurst, au Nouveau-Brunswick, Canada. Le Canada est défini par Redevances OR comme une juridiction minière de premier plan (au même titre que les États-Unis d'Amérique et l'Australie);
- **Flux de métaux précieux sur un projet en site industrialisé** : la nature de site existant du gisement Murray Brook, détenu à 100 % par Canadian Copper, et du complexe Caribou, anciennement en exploitation et titulaire d'un permis, devrait permettre d'accélérer le processus d'obtention des permis et de développement, la première production du projet étant attendue d'ici 2029;
- **Financement intégral de la construction** : une facilité de préfinancement de 35,0 millions de dollars pour le concentré, fournie par Ocean Partners UK Limited (« Ocean Partners »), garantit le financement intégral de la construction nécessaire pour faire passer le projet en production commerciale;
- **Renforce le profil de croissance des onces d'équivalent d'or (« OEO ») sur 5 ans d'OR, déjà leader parmi ses pairs** : la transaction devrait ajouter des OEO au-delà de la fourchette prévisionnelle sur 5 ans de Redevances OR pour 2030, comprise entre 120 000 et 135 000 OEO, initialement publiée en février 2026; et
- **Maintient l'accent sur les métaux précieux** : le flux de métaux provient exclusivement de l'argent et de l'or, offrant ainsi à Redevances OR une exposition supplémentaire aux métaux précieux.

DÉTAILS DU FLUX DE MÉTAUX

- **Acompte initial** : Redevances OR versera à Canadian Copper, au titre de l'accord de flux de métaux, un montant total de 28,0 millions de dollars en espèces, réparti comme suit (l'« acompte ») :
 - 5,0 millions de dollars payables à la clôture, et
 - 23,0 millions de dollars versés trimestriellement (sur une base calendaire) conformément aux budgets de construction du projet (les « versements de construction »).
- **Métaux faisant l'objet de l'accord de flux de métaux** : Canadian Copper livrera à Redevances OR de l'argent raffiné et de l'or raffiné équivalant à 20 % de l'argent et de l'or payables contenus dans le concentré ou tout autre produit pendant toute la durée de vie de la mine (les « livraisons »). Ces livraisons sont calculées sur la base d'une participation de 100 % dans le Projet. Redevances OR ne prend actuellement pas en compte l'or payable contenu dans les concentrés produits à Murray Brook.
- **Paiements liés à la production** : Redevances OR achètera de l'argent et de l'or affinés à Canadian Copper à un prix d'achat égal à 20 % du cours au comptant de l'argent ou de l'or affinés pour chaque once livrée.
- **Conditions** : le financement de la ou des versements de construction sera subordonné à la réalisation des étapes habituelles du projet, y compris l'obtention de tous les permis environnementaux importants

et des autorisations nécessaires des Premières Nations requises pour le projet, ainsi qu'à une décision formelle de construction prise par le conseil d'administration de Canadian Copper.

- **Garanties** : un ensemble complet de garanties, comprenant des garanties corporatives à responsabilité illimitée et une sûreté de premier rang sur le projet, et tous les autres actifs de Canadian Copper, partagées sur un pied d'égalité avec la facilité de préfinancement d'Ocean Partners.
- **Zone d'intérêt** : le flux de métaux sera lié à la production des propriétés combinées de Murray Brook et Caribou, comme indiqué à la figure 1, ainsi qu'à tout ajout ou remplacement de celles-ci, de même qu'à tout claim contigu ou complémentaire futur détenu ou contrôlé par Canadian Copper ou une de ses filiales.

AUTRES DÉTAILS

- **Souscription d'actions** : parallèlement à la clôture, Redevances OR souscrira à 4,0 millions de dollars d'actions ordinaires de Canadian Copper au prix unitaire de 0,75 \$ CA.
- **Droit de premier refus (« DPR »)** : Canadian Copper accordera à Redevances OR un DPR concernant la vente, le transfert ou le rachat de toute redevance, tout flux de métaux ou tout intérêt similaire sur les produits extraits ou autrement obtenus de toute propriété détenue ou acquise par Canadian Copper ou une de ses filiales.

PROJET MURRAY BROOK

Le projet Murray Brook de Canadian Copper est situé à environ 60 km à l'ouest de la ville de Bathurst, dans la paroisse de Balmoral, comté de Restigouche, au Nouveau-Brunswick, Canada. En octobre 2024, Canadian Copper a annoncé la signature d'une lettre d'intention et d'un accord d'exclusivité lui conférant le droit exclusif d'acquérir le complexe Caribou, situé à seulement 13 km à l'est de Murray Brook. L'acquisition du complexe Caribou par Canadian Copper devrait être finalisée au deuxième trimestre 2026. Le complexe Caribou, dont les autorisations ont été obtenues (ainsi qu'une installation de stockage des résidus également autorisée), serait utilisé pour produire des concentrés de cuivre, de plomb et de zinc contenant de l'argent récupérable à partir du matériau d'alimentation minéralisé de Murray Brook. Canadian Copper a réalisé une évaluation économique préliminaire (« ÉÉP ») du projet en juillet 2025. Le plan minier de l'ÉÉP repose sur des méthodes conventionnelles d'exploitation à ciel ouvert (forage/dynamitage/chargement/transport) pour le gisement de Murray Brook et comprend une route de transport de 13 km pour acheminer le matériau minéralisé vers le complexe Caribou en vue de son traitement. Le plan sur la durée de vie de la mine prévoit une seule fosse à ciel ouvert avec quatre phases de développement, à un taux de production moyen de 3 300 t/j de matériau minéralisé et un rapport de décapage de 5,0:1, sur une période de 13,2 ans. Parmi les autres points forts de l'ÉÉP, citons :

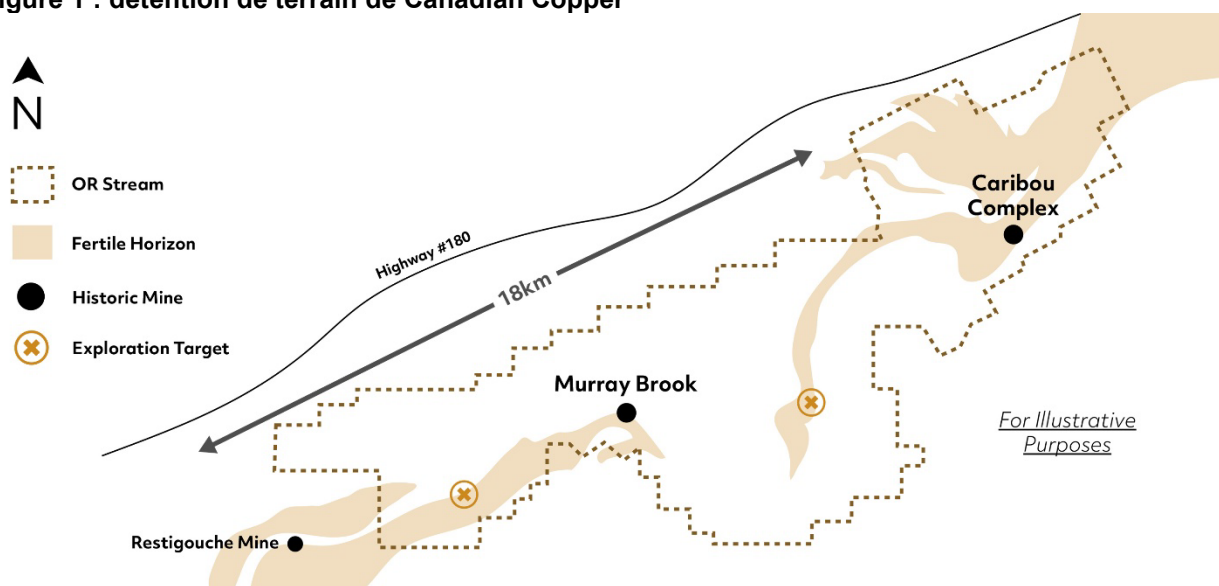
- Des dépenses d'investissement initiales / de préproduction de 64 millions de dollars canadiens, ce qui se traduit par un ratio VAN/CAPEX du projet de 2,7x;
- Un total de 15,4 millions de tonnes (« Mt ») de minerai minéralisé devant être extrait à des teneurs moyennes de 41,1 grammes par tonne (« g/t ») d'argent (« Ag »), 0,55 g/t d'or (« Au »), 0,47 % de cuivre (« Cu »), 0,96 % de plomb (« Pb ») et 2,67 % de zinc (« Zn »)¹;
- Taux de récupération globaux de 68 % pour le Cu, 82 % pour le Zn, 55 % pour l'Ag et 44 % pour le Pb;
- Production annuelle moyenne payable de :
 - Huit (8) millions de livres (« Mlbs ») de Cu
 - 47 Mlbs de Zn
 - 783 000 onces d'Ag
 - 10 Mlbs de Pb; et,
- Coût de maintien tout compris (« CMTC ») de 3,14 \$ US par livre d'équivalent cuivre (« Éq.Cu ») ou CMTC de 0,96 \$ US par livre d'équivalent zinc (« Éq.Zn »)²

¹ Mise à jour 2023 de l'estimation des ressources minérales dans la fosse de Murray Brook : ressources minérales sulfurées mesurées et indiquées de 21,1 Mt titrant 0,45 % de Cu, 0,91 % de Pb, 2,49 % de Zn, 0,56 g/t Au, 38,6 g/t Ag, ainsi que des ressources minérales de sulfures présumées de 0,1 Mt titrant 0,41 % Cu, 0,68 % Pb, 1,82 % Zn, 0,62 g/t Au et 30,4 g/t Ag; ainsi que des ressources minérales oxydées mesurées et indiquées de 2,0 Mt titrant 1,03 % Cu, 0,74 % Pb, 2,22 % Zn, 0,39 g/t Au et 39,2 g/t Au.

² Éq.Cu et Éq.Zn basés sur des prix des métaux de 4,25 \$/lb pour le Cu, 1,30 \$/lb pour le Zn, 1,10 \$/lb pour le Pb et 27 \$/oz pour l'Ag, à un taux de change de 0,746 \$ US/CAD.

Jason Attew, président et chef de la direction de Redevances OR, a déclaré : « Le projet Murray Brook de Canadian Copper répond à tous nos critères stratégiques; l'intégration de Murray Brook et du complexe Caribou donne naissance à un projet polymétallique de premier ordre sur un site existant, avec d'importantes réserves de métaux précieux dans une juridiction minière de premier plan. Grâce aux infrastructures existantes et à une forte adhésion des parties prenantes locales, le projet bénéficie d'un calendrier de développement considérablement accéléré. Nous sommes ravis de nous associer à Canadian Copper alors qu'elle s'apprête à redémarrer l'exploitation minière et le traitement, ce qui devrait générer des OEO à forte marge pour Redevances OR avant la fin de la décennie. »

Figure 1 : détention de terrain de Canadian Copper



Sources d'informations techniques :

- <https://canadiancopper.com/canadian-copper-provides-2025-summary-and-2026-outlook/>
- <https://canadiancopper.com/wp-content/uploads/2026/01/Murray-Brook-43-101-PEA-FINAL-JuL71330.pdf>

Personne qualifiée

Le contenu scientifique et technique du présent communiqué a été révisé et approuvé par Guy Desharnais, Ph.D., géo., vice-président, évaluation de projets chez Redevances OR Inc., et « personne qualifiée » en vertu du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (le « Règlement 43-101 »).

À propos de Redevances OR Inc.

Redevances OR est une société de redevances et de flux de métaux précieux axée sur des juridictions minières de premier plan, telles que le Canada, les États-Unis et l'Australie. Redevances OR a débuté ses activités en juin 2014 avec un seul actif en production et détient aujourd'hui un portefeuille de plus de 195 redevances, flux de métaux et droits similaires. Le portefeuille de Redevances OR s'appuie sur son actif clé, une redevance de 3 % à 5 % sur le rendement net de fonderie du complexe Canadian Malartic de Mines Agnico Eagle Ltée, l'une des plus importantes opérations aurifères à l'échelle mondiale.

Le siège social de Redevances OR est situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal (Québec) H3B 2S2.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Redevances OR Inc. :

Grant Moenting
Vice-président, marchés des capitaux
Portable : (365) 275-1954
Courriel : gmoenting@orroyalties.com

Heather Taylor
Vice-présidente, développement durable et communications
Tél : (647) 477-2087
Courriel : htaylor@orroyalties.com

Énoncés prospectifs

Certains énoncés contenus dans ce communiqué de presse peuvent être considérés comme des énoncés prospectifs, au sens du United States Private Securities Litigation Reform Act of 1995, et comme de l'information prospective au sens des lois applicables sur les valeurs mobilières canadiennes. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui font référence, sans s'y limiter, les événements futurs, la réalisation en temps opportun de toutes les conditions préalables nécessaires aux versements de construction, des indications concernant les perspectives et les livraisons d'OEO, ainsi que le fait que la production du projet Murray Brook renforcera rapidement le profil de croissance de la Société; la construction, le développement et l'accroissement de production du projet Murray Brook; le calendrier et le volume de production prévus; et les catalyseurs de développement et de croissance que les exploitants des propriétés dans lesquelles la Société détient des participations sont appelés à mettre en œuvre. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui sont généralement, mais pas toujours, identifiés par les mots suivants l'emploi de mots comme « est prévu », « prévoit », « planifie », « anticipe », « croit », « a l'intention », « estime », « projette », « potentiel », « échéancier », et autres expressions semblables ou des variations (incluant les variantes négatives de ces mots ou phrases), ou qui peuvent être identifiés par des affirmations à l'effet que certaines actions, événements ou conditions « se produiront », « pourraient » ou « devraient » se produire. Les énoncés prospectifs sont assujettis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, la plupart desquels Redevances OR ne contrôle pas, et les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs de risque comprennent, sans s'y limiter, (i) en ce qui concerne les propriétés dans lesquelles Redevances OR détient une redevance, un flux ou un autre droit; les risques liés : (a) aux exploitants des propriétés, (b) au développement dans les délais prévus, à l'obtention des permis, à la construction, au début de la production, à l'accroissement de la production (y compris les défis opérationnels et techniques) en temps opportun, (c) aux différences dans le débit et le moment de la production par rapport aux estimations des ressources minérales ou aux prévisions de production des exploitants, (d) aux différences dans le taux de conversion des ressources en réserves minérales et à la capacité de remplacer les ressources, (e) l'issue défavorable de toute contestation ou litige concernant les titres de propriété, les permis ou licence d'exploitation, (f) les risques et incertitudes associés aux activités d'exploration, de développement et d'exploitation minière, y compris, mais sans s'y limiter, les conditions géologiques et métallurgiques inhabituelles ou inattendues, les ruptures de pente ou les effondrements, les inondations et autres catastrophes naturelles ou les troubles civils ou autres risques non assurés; (ii) en ce qui concerne les facteurs externes : (a) les fluctuations des prix des matières premières qui supportent des redevances, des flux, des ententes d'écoulement de métaux et des investissements détenus par Redevances OR, (b) une guerre commerciale ou de nouvelles barrières tarifaires, (c) les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, (d) les changements de réglementation des gouvernements nationaux et locaux, y compris les régimes de permis et de licences et les politiques fiscales; les règlements et les développements politiques ou économiques dans l'un ou l'autre des pays où sont situées les propriétés sur lesquelles Redevances OR détient une redevance, un flux ou un autre droit, ou par l'entremise desquelles elles sont détenues, (e) la disponibilité continue du capital et du financement à Redevances OR ou aux opérateurs des propriétés, et les conditions générales de l'économie, du marché ou des affaires, et (f) les réponses des gouvernements concernés aux épidémies de maladies infectieuses et l'efficacité de ces réponses, ainsi que l'impact potentiel des épidémies de maladies infectieuses sur les activités, les opérations et la situation financière de Redevances OR; (iii) en ce qui concerne les facteurs internes : (a) les occasions d'affaires qui peuvent ou non devenir disponibles pour Redevances OR, ou qui sont poursuivies par Redevances OR, (b) l'intégration des actifs acquis, ou (c) la détermination du statut PFIC de Redevances OR, (d) que les informations financières préliminaires peuvent faire l'objet d'ajustements à la fin du trimestre. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse sont fondés sur des hypothèses que la direction juge raisonnables, notamment l'absence de changement significatif dans les revenus et les actifs courants de la Société en ce qui concerne la détermination de son statut de PFIC; l'absence de tout autre facteur qui pourrait faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats diffèrent de ceux anticipés, estimés ou prévus et, en ce qui concerne les propriétés dans lesquelles Redevances OR détient une redevance, un flux ou un autre droit, (i) l'exploitation continue des propriétés par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés d'une manière conforme aux pratiques antérieures et à la divulgation publique (y compris les prévisions de production), (ii) l'exactitude des déclarations publiques et des divulgations faites par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés sous-jacentes (y compris les prévisions de développement des propriétés sous-jacentes qui ne sont pas encore en production), (iii) l'absence de développement défavorable concernant toute propriété importante, (iv) l'exactitude des déclarations et des estimations relatives aux réserves et aux ressources minérales faites par les propriétaires et les exploitants et (v) la mise en œuvre d'un plan adéquat d'intégration des actifs acquis.

Pour plus de détails au sujet des risques, incertitudes et hypothèses, veuillez consulter la plus récente notice annuelle de Redevances OR déposée auprès des commissions en valeurs mobilières canadiennes et disponible en versions électroniques sous le profil de l'émetteur de Redevances OR sur SEDAR+, au www.sedarplus.com, et auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») aux États-Unis, sur EDGAR, au www.sec.gov. Redevances OR souhaite avertir que la liste des risques et incertitudes cités précédemment n'est pas exhaustive. Les investisseurs et autres devraient considérer prudemment les facteurs ci-dessus ainsi que les incertitudes qu'ils représentent et le risque qu'ils impliquent. Redevances OR considère que ses hypothèses sont raisonnables compte tenu de l'information disponible, mais aucune garantie ne peut être fournie quant au fait que ces attentes seront exactes, comme les résultats réels peuvent différer de façon importante des résultats prévus, comme les énoncés prospectifs incluent dans ce communiqué de presse ne sont pas une garantie de performance future et l'on ne devrait pas s'y fier indûment. Ces énoncés ne sont valides qu'en date de ce communiqué de presse. Redevances OR décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de la réception de nouveaux renseignements, de la survenance d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par la loi.